



## Fin de cdd personne remplacée démisionnaire

Par **Philton**, le **26/03/2012** à **22:56**

Bonjour,  
Je travaille actuellement en cdd, je remplace une personne en congé maternité qui a démissionné de son poste, sa place sera donc à pourvoir en cdi ds quelques mois, suis je prioritaire pour occuper le poste? Je vs remercie d'avance pr l'attention que vs porterez à ma demande.

Par **pat76**, le **27/03/2012** à **16:59**

Bonjour  
Si la personne à démissionné pendant son congé maternité, elle ne fait plus partie de l'entreprise et votre contrat devrait être obligatoirement terminé.  
Le motif de votre CDD était remplacement d'une salariée absente avec une date minimale de fin de pd'indiquée et il était spécifié que le CDD prendra fin au retour de la salariée absente?  
Sa démission est effective où elle a indiqué une date qui n'est pas encore passée?  
Arrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 17 décembre 1997; pourvoi n° 95-42913:  
" Le contrat à durée déterminée pour remplacer un salarié absent qui a pour terme la fin de l'absence du salarié remplacé cesse de plein droit en cas de cessation d'activité définitive du salarié remplacé."  
Donc, si vous êtes toujours dans l'entreprise alors que la démission de la salariée que vous remplaciez est effective, vous êtes obligatoirement en CDI car votre CDD a pris fin le jour de la fin du contrat de la salariée démissionnaire que vous remplaciez.  
A vous de vérifier la date exacte de la fin du contrat de la salariée.

Par **Philton**, le **27/03/2012** à **20:39**

Bonjour tout d'abord je vous remercie pr les infos... Mon cdd à une date de fin qui est le 6 avril je vais me renseigner auprès de la personne qui a démissionné pour connaître la date exacte de sa démission.